

BON DE COMMANDE – FORFAIT DE NOËL 12 JOURNEES AUTO

Offre valable du 15 décembre 2024 au 15 janvier 2025
 Forfait à utiliser avant le 31 décembre 2025, nominatif (1 ou 2 bénéficiaires) et non cessible

VOS COORDONNÉES		
Bénéficiaire 1	NOM :	PRENOM :
	TEL :	MAIL :
	ADRESSE :	
Bénéficiaire 2	NOM :	PRENOM :
	TEL :	MAIL :
	ADRESSE :	

VOTRE COMMANDE			
PRESTATION	TARIF UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
Forfait 12 journées de roulage AUTO	900€ (au lieu de 1800€, -50%)		
Carte d'adhésion au MC Pau Arnos (annuelle obligatoire)	10€		
			TOTAL :

RÈGLEMENT ET ENVOI
 Bon de commande à envoyer par voie postale accompagné de la convention signée et du règlement par chèque à l'ordre du MCPA (possibilité de payer en 3 fois soit 3 chèques)

- INFOS PRATIQUES JOURNÉES DE ROULAGE LIBRE AUTO**
- MODALITÉS D'INSCRIPTION**
- Consulter les dates de roulage sur le site : circuit-pau-arnos.fr rubrique « roulage auto »
 - Sélectionner une date en cliquant dessus et compléter le formulaire d'inscription
 - Le jour du roulage :
 - o Présenter l'**Attestation d'assurance de responsabilité Civile** sur **Circuit** Hors Compétition de votre véhicule, **en cours de validité**, ou votre licence FFSA.
 - o Possibilité de souscrire une assurance RC piste sur place au prix de 19€

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES	
<p>PILOTE :</p> <p><u>Pour un véhicule de série :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Casque homologué (à minima norme CE). Casque intégral avec visière obligatoire si pas de pare-brise totalement fermé. <p><u>Pour un véhicule de compétition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Casque homologué (conformément livret technique FFSA). Casque intégral avec visière obligatoire si pas de pare-brise totalement fermé. - Système RFT / HANS - Combinaison ignifugée homologuée (conformément livret technique FFSA) - Gants ininflammables 	<p>VEHICULE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule en bon état, pas de fuite - Crochet de remorquage fixé (au moins à l'avant) - Passagers autorisés seulement dans des véhicules arceautés, possédant l'assurance adéquate (/!\ licence FFSA non suffisante) - Contrôle son en prégrille (max 100 DB)

J'atteste avoir pris connaissance, des modalités d'inscription et équipements nécessaires pour les journées de roulage libre auto, ainsi que du règlement des Forfaits de Noël.

Signature bénéficiaire 1

Signature bénéficiaire 2

Nom/Prénom
Renseignements complémentaires	Mobile : Mail : Mobile de la personne à prévenir en cas de nécessité :

	Véhicule	Marque : Type :
<input type="checkbox"/>	R.C. Circuit	A souscrire sur place
<input type="checkbox"/>	Assurance Personnelle	Attestation de votre assureur en cours de validité à joindre
<input type="checkbox"/>	Licence FFSA	Type : N° : Attention !!! La licence ne permet pas de prendre un passager dans le véhicule, même si ce dernier est licencié.

L'utilisateur déclare **avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité** avant de commencer les essais, et déclare **accepter sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent**. Par la présente, il accepte les risques inhérents aux essais auto sur le circuit Pau-Arnos sans pouvoir exercer une action à l'encontre du circuit qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste (panneuteur, photographe, commissaire, personnel de service, etc...) ou pour toute autre raison.

En cas de nécessité, il déclare savoir que les services de secours (médecin, pompiers) ne sont pas présents sur le circuit mais seront appelés par téléphone et se situent à Arthez de Béarn, Artix, Pau.

La direction du circuit ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes ou accompagnateurs) tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs. Elle n'est jamais la gardienne ou la dépositaire des véhicules présents dans l'enceinte du circuit. Elle ne saurait être responsable de tout vol ou dégradation subis par un véhicule dans l'enceinte du circuit.

Elle se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité et l'utilisateur s'engage à obtempérer à toute indication (par drapeaux, signaux, etc...) qui lui sera faite par la surveillance.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus, mousse). Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport automobile, conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport.

Les équipements doivent être conformes aux RTS circuit asphalte.

L'utilisateur déclare ne pas vouloir souscrire un contrat de garantie individuelle accident.

J'atteste assister au briefing obligatoire avant le début du roulage.

« J'autorise la SECADIL ou le Moto Club Pau Arnos à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. »

Date :/...../.....

Signature :

Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Cadre réservé. Ne pas remplir.

R.C.	Cotisation	J	M	A.M.	Box	Espèces	Chèque	CB

Nom/Prénom
Renseignements complémentaires	Mobile : Mail : Mobile de la personne à prévenir en cas de nécessité :

	Véhicule	Marque : Type :
<input type="checkbox"/>	R.C. Circuit	A souscrire sur place
<input type="checkbox"/>	Assurance Personnelle	Attestation de votre assureur en cours de validité à joindre
<input type="checkbox"/>	Licence FFSA	Type : N° : Attention !!! La licence ne permet pas de prendre un passager dans le véhicule, même si ce dernier est licencié.

L'utilisateur déclare **avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité** avant de commencer les essais, et déclare **accepter sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent**. Par la présente, il accepte les risques inhérents aux essais auto sur le circuit Pau-Arnos sans pouvoir exercer une action à l'encontre du circuit qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste (panneuteur, photographe, commissaire, personnel de service, etc...) ou pour toute autre raison.

En cas de nécessité, il déclare savoir que les services de secours (médecin, pompiers) ne sont pas présents sur le circuit mais seront appelés par téléphone et se situent à Arthez de Béarn, Artix, Pau.

La direction du circuit ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes ou accompagnateurs) tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs. Elle n'est jamais la gardienne ou la dépositaire des véhicules présents dans l'enceinte du circuit. Elle ne saurait être responsable de tout vol ou dégradation subis par un véhicule dans l'enceinte du circuit.

Elle se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité et l'utilisateur s'engage à obtempérer à toute indication (par drapeaux, signaux, etc...) qui lui sera faite par la surveillance.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus, mousse). Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport automobile, conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport.

Les équipements doivent être conformes aux RTS circuit asphalte.

L'utilisateur déclare ne pas vouloir souscrire un contrat de garantie individuelle accident.

J'atteste assister au briefing obligatoire avant le début du roulage.

« J'autorise la SECADIL ou le Moto Club Pau Arnos à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. »

Date :/...../.....

Signature :
Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Cadre réservé. Ne pas remplir.

R.C.	Cotisation	J	M	A.M.	Box	Espèces	Chèque	CB

PROMOTION ANNUELLE – FORFAIT DE NOËL 12 JOURNÉES AUTO

L'association MC Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées de roulage auto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Forfaits réservés aux adhérents. Adhésion annuelle obligatoire : 10€.

Règlement par carte bancaire, chèque ou espèces. Adhésion non remboursable.

2. Descriptif du forfait de Noël

Offre spéciale du 15 décembre 2024 au 15 janvier 2025 : 900€. Correspond aux droits de piste pour 12 journées de roulage auto.

Utilisation lors des journées de roulage auto organisées par le MCPA jusqu'au 31 décembre 2025.

Forfait nominatif : 1 ou 2 bénéficiaires, identifiés à l'achat, qui se partagent les 12 journées équitablement, sauf mention contraire des bénéficiaires lors de la commande.

3. Commande et règlement

Règlement par chèque (possibilité de régler en 3 fois) ou espèces :

Bon de commande à télécharger sur circuit-pau-arnos.fr rubrique « offres de Noël ».

Règlement par carte bancaire :

Commande sur circuit-pau-arnos.fr rubrique « offres de Noël », via le module « Billet web ». Règlement en une fois. Commande effective à réception par le bénéficiaire d'un mail de confirmation.

4. Annulation, remboursement et prolongation du forfait

Aucune demande d'annulation, de prolongation ou de remboursement possible.

5. Cession du forfait

Cession d'un forfait à un autre pilote sous certaines conditions (blessure entraînant incapacité à pratiquer pendant une longue période, situation professionnelle, casse du véhicule, par exemple).

Cession de la totalité des journées restantes à 1 seul pilote, pour une utilisation jusqu'au 31 décembre 2025.

Demande à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr, accompagnée d'un justificatif (certificatif médical, justificatif professionnel, etc), afin d'être étudiée par le bureau du MCPA.

Impossible pour le bénéficiaire du forfait et le futur bénéficiaire de participer à la même journée de roulage en utilisant le même forfait. Cession effectuée au lendemain de la dernière journée de roulage du bénéficiaire, utilisation possible par le nouveau bénéficiaire dès la prochaine journée du calendrier.

Un forfait ne peut être cédé qu'une seule fois. Impossible pour le nouveau bénéficiaire de demander une nouvelle cession.

6. Calendrier

Communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment.

Le MCPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratifs divers, nombre insuffisant de participants...).

7. Inscriptions aux journées de roulage et annulation

Réservation obligatoire sur circuit-pau-arnos.fr jusqu'à la veille du roulage 17h00, sous réserve de places restantes.

Le MCPA se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant n'ayant pas réservé préalablement sa place sur le site. Demande d'annulation à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr ou par téléphone au 05 59 77 18 70.